

Ordre du jour :

- **Approbation du Procès-Verbal de la précédente réunion**
- **Compte-rendu de la réunion de la commission voirie-urbanisme**
- **Compte-rendu de la réunion de la commission bâtiments communaux – cimetièrre**
- **Motion en faveur de la filière cognac**
- **Préparation du Budget 2026**
- **Questions diverses**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle TARDY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 Février 2026

Etaient présents : Mme TARDY, MM. PLAIZE, BERNARD, BAUDRY, Mmes GERVREAU, LAMOR, LANOUE, LYS, MM. MAROT, MONTIGAUD, PIEL, POULARD

Absents : M. DANET

Secrétaire de séance : M. POULARD

Madame le Maire donne la parole aux membres du Conseil Municipal sur le Procès-Verbal de la précédente réunion.

Le Conseil Municipal adopte et signe ce Procès Verbal.

Compte-rendu de la réunion de la Commission Voirie-Urbanisme

Monsieur BERNARD Raphaël donne lecture du compte-rendu de la réunion de la Commission Voirie-Urbanisme qui s'est tenue le Samedi 31 Janvier 2026.

Les points suivants ont été abordés :

« Salle des Fêtes :

Le devis qui nous est parvenu pour la gestion des eaux pluviales du parking de la Salle des Fêtes n'est pas adapté.

La commission refait le point sur le métré à réaliser.

Il sera demandé au fournisseur de revoir à la baisse son estimation. 10 mètres seront à prévoir plutôt que 20.

Le regard situé au milieu du carrefour doit être rénové.

Saint-Paul :

Au niveau de la source, la partie en calcaire doit être rénovée.

Les Simons :

La commission est interrogée sur l'évacuation des eaux pluviales au niveau de l'ancienne mare qui est un quereux.

A partir du regard existant, il s'agit de rénover la canalisation passant sous la route et ensuite de faire un drainage au niveau de l'ancienne mare.

Afin que les choses puissent être faites dans les règles, la commune n'étant pas propriétaire de cette parcelle, une première étape visant à établir les limites de propriété sera effectuée. Les riverains mitoyens seront consultés.

Route des Tannis :

Une buse doit être remplacée afin que les eaux pluviales soient correctement évacuées.

Il y aura nécessité de curer le fossé.

Le regard à l'entrée du chemin devra être repositionné pour être plus efficace.

Les Roussillères :

Afin de résoudre les problèmes d'évacuation des eaux pluviales, un point a été fait sur le réseau du village.

A l'entrée, au niveau de l'habitation RENETAUD, le regard doit être rénové et la buse doit être changée pour que l'eau s'écoule vers un autre regard de l'autre côté de la route. Dans ce regard, il y a un câble qui devra être supprimé.

A la sortie du village, il y aura nécessité de recréer un fossé.

La Renauderie :

Le bas-côté de la route est à arranger suite aux travaux de raccordement au niveau de l'habitation GUILLOT.

Plus bas, les eaux pluviales stagneraient et provoqueraient des nuisances à l'habitation d'un administré qui demande que nous fassions le nécessaire.

Un complément d'enrobé à froid sera apporté. »

En vu de la prévision budgétaire, le devis révisé pour la salle des fêtes reçu de l'entreprise RIDEAU s'élève à la somme de 6 018.00 € T.T.C..

Un second devis sera demandé.

Il est également précisé que l'ensemble des travaux énumérés sont réalisables par les employés communaux, exceptés ceux de la Salle des Fêtes.

Compte-rendu de la réunion de la Commission Bâtiments communaux - Cimetière

Monsieur PLAIZE Camille donne lecture du compte-rendu de la réunion de la Commission Bâtiments communaux - Cimetière qui s'est tenue le Samedi 07 Février 2026.

Les points suivants ont été abordés :

« Salle des archives de la Mairie :

Suite à la réalisation du Document Unique, une salle de pause est nécessaire.

Il est exposé aux membres de la commission un réagencement de la partie archives de la Mairie.

L'actuelle salle des archives serait réduite pour devenir salle de pause.

Le contenu de la salle de ménage serait transféré au niveau de l'évier et deviendrait Salle des archives.

Nous aurions ainsi plus de place pour l'archivage.
Des rayonnages devront être mis en place.
Des devis seront demandés pour les cloisons, l'électricité-chauffage et les plafonds.

Salle de réunion :

Le traitement acoustique du plafond est nécessaire. La hauteur sous plafond sera probablement réduite.

Secrétariat :

La commission relève la nécessité d'un traitement acoustique également.
Une rénovation électrique est à faire.

Salle Associative :

Le devis demandé l'année passée pour la réfection de la toiture doit être réactualisé.

Il est envisagé de mettre en place des panneaux photovoltaïques.

A l'avenir, il faudra prévoir un traitement acoustique de la salle ainsi qu'une isolation thermique.

Bibliothèque :

La rambarde de la rampe PMR est à refixer.

La porte côté Salle Associative est à repeindre.

Le seuil de cette porte est à refaire pour éviter l'entrée de l'eau pluviale. »

Motion en faveur de la filière Cognac

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association des Maires de Charente-Maritime rappelant que la filière Cognac traverse actuellement une crise majeure consécutive à l'enquête antidumping engagée par la Chine, dont les répercussions économiques et sociales affectent directement nos territoires et de nombreuses communes de Charente-Maritime.

Dans ce contexte, une motion en faveur de la filière Cognac a été élaborée par la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge, en lien avec l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de Charente-Maritime. Cette motion vise à appeler formellement le gouvernement français à accompagner activement la filière auprès de la Commission européenne afin que les mesures de soutien annoncées puissent aboutir.

Il est demandé aux municipalités de faire part de leur accord ou non, sur la diffusion de cette motion :

« Considérant que la filière Cognac a été ciblée par une enquête antidumping chinoise en réponse à des décisions apportées par l'Union Européenne dans le domaine des véhicules électriques ;

Considérant que cette procédure a très profondément déstructuré la présence du cognac sur ce qui était jusqu'alors son deuxième marché en volume et son premier marché en valeur ;

Considérant que les engagements de prix minimum et la réouverture du marché duty free négociés par l'interprofession n'ont en rien inversé la tendance sur ce marché ;

Considérant que, dans ce contexte difficile pour l'économie de la région, la filière n'a d'autre choix que d'adapter le dimensionnement de son vignoble à la situation actuelle ;

Considérant que la filière fait déjà son possible sur ses propres ressources pour amortir l'impact de ces taxes ;

Considérant que la Commission Européenne, à la demande de la filière, a acté officiellement de la gravité de la situation, et accepté le principe d'un soutien spécifique à cette dernière ;

Considérant que la participation des autorités françaises est nécessaire pour officialiser et faire aboutir cette démarche ;

Considérant que depuis six mois, ces mêmes autorités n'ont pas répondu aux demandes explicites et réitérées de l'interprofession d'appui en faveur de la filière ;

En conséquence, la Communauté des Communes de Haute-Saintonge et l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de Charente-Maritime se prononcent, à l'unanimité de leurs membres, en faveur d'un appui à la filière Cognac, et demande expressément au gouvernement français qu'il accompagne cette dernière activement à Bruxelles pour faire émerger, avec la Commission Européenne, les mesures de soutien qui lui ont été promises. »

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de CLION SUR SEUGNE décide de soutenir la filière Cognac et approuve la motion proposée.

Préparation du Budget Prévisionnel 2026

Madame le Maire présente les documents préparatoires du Budget Prévisionnel qui sera voté prochainement. Elle informe qu'en raison des prochaines élections municipales, les prévisions budgétaires sont basées sur la continuité des travaux en cours ou de l'entretien courant.

Ainsi, pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, les sommes prévues restent identiques au budget précédent. Seul un réajustement est effectué sur les charges de personnel en raison du recrutement de fin d'année.

Concernant les participations auprès des EPCI, elle indique que les montants ne sont pas tous connus mais que l'enveloppe globale a été prévue pour la somme de 125 000.00 €. Celle-ci sera réajustée au fur et à mesure de la connaissance des participations.

Elle informe qu'en ce qui concerne les recettes de fonctionnement, certaines données seront amenées à changer après la publication officielle des dotations et des bases d'impositions qui devraient être connues avant la date de vote du Budget.

Dans le cas contraire, les documents seront établis sur la base d'estimations.

Madame le Maire rappelle ensuite aux membres du Conseil Municipal que certaines opérations d'investissement de 2025, non achevées ou non encore réglées sont reportées au Budget 2026 : Pose de deux poteaux incendie, Achat de mobilier urbain, Réfection de l'école maternelle, Plan Local d'Urbanisme.

De même, les subventions non encore perçues sont reportées en recettes.

Concernant les nouvelles opérations d'investissement, Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que les prévisions telles qu'elles vont être présentées sont faites au minimum en vue des prochaines élections municipales et ne sont pas figées.

Elle rappelle donc les opérations d'investissement possibles :

- Réseau d'eaux pluviales de la salle des fêtes : 6 100.00 €
- Réfection de la toiture de la salle associative : 10 700.00 €
- Aménagement de la salle d'archives : 20 000.00 €

QUESTIONS DIVERSES :

Trail Explor'Run

Les retours sur cette 1^{ère} édition sont très bons.

Madame le Maire adresse ses remerciements à tous les bénévoles et plus particulièrement à la Commanderie des Cyclos de Grands Chemins pour le travail effectué.

C'est un événement à réitérer.

A cet effet, elle propose aux membres du Conseil Municipal qu'une récompense soit attribuée et soumet le versement d'une subvention exceptionnelle ou encore le don de la tondeuse-débroussailleuse qui devait être mise en dépôt-vente, l'association étant à la recherche de ce type de matériel.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de céder gratuitement à la Commanderie des Cyclos de Grands Chemins la tondeuse-débroussailleuse HUSQVARNA.

Révision du PLU

Il est demandé où en est la révision du PLU.

Madame le Maire informe que les réunions vont reprendre après les élections municipales.

Formation « équipier de 1^{ère} intervention »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'ensemble des employés communaux ont participé à une formation « équipier de 1^{ère} intervention » qui s'est déroulée à SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN.

Remerciements

Madame le Maire clôture la séance en remerciant l'ensemble de l'équipe municipale pour son investissement durant ce mandat.